

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-513 DU 30 NOVEMBRE 2001

Chargeant Monsieur **Lazare SEHOUE TO** de l'intérim de Monsieur Kolawolé A. IDJI, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, pour compter du 01 au 08 décembre 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du samedi 01 au samedi 08 décembre 2001, Monsieur Lazare SEHOUE TO, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine, pendant l'absence de Monsieur **Kolawolé A. IDJI** ;

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 novembre 2001

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MAEIA 4 – MJLDH 4 – SGG 4 – Autres Ministères 22 – Départements 6 – JORB 1.